



point sur le projet de certification de **conseiller / conseillère en herboristerie**

Après un an d'attente, la deuxième demande d'enregistrement d'une certification de Conseiller-Conseillère en herboristerie au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** par la **Fédération Française des Écoles d'Herboristerie (FFEH)** a été une nouvelle fois rejetée.

Les formations en herboristerie de nos 5 écoles ne seront donc pas «sanctionnées» par un titre RNCP pour l'instant.

Ensemble, nous poursuivons nos réflexions pour continuer à proposer des formations de qualité permettant d'acquérir savoirs et compétences solides. Ce travail commun se base sur des années de transmission et l'écoute de nos élèves dont les aspirations découlent autant du projet professionnel que du projet de vie.

Toujours très engagée pour le renouveau de l'herboristerie, la FFEH mène un travail de fond afin de faciliter l'exercice professionnel des élèves de nos écoles qui ont choisi les métiers de l'herboristerie. Notre attention se porte principalement sur trois dossiers qui nous tiennent à cœur :

- Mission d'information sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir : initiée par le sénateur Joël Labbé au Sénat dont nous restons des interlocuteurs privilégiés ;
- Représentation professionnelle des conseillers et conseillères en herboristerie : nous avons invité nos anciens élèves à se mobiliser pour sa création qui permettra une plus juste représentation de la profession. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu.
- Groupe de travail sur les allégations nutritionnelles ou de santé : nous suivons les avancées de ce groupe de professionnels qui cherche à faire valider par la DGCCRF une liste d'allégations (complétées de justificatifs et dosages) pour accompagner la vente et le conseil des plantes médicinales. En effet, aujourd'hui, les allégations relatives à la santé sont réservées au milieu médical.